

États financiers

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Exercice clos le 31 mars 2015

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

États financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

	<u>Page</u>
Rapport des auditeurs indépendants	1
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution (insuffisance) des actifs nets	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bureau 1800
150, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Télécopieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil d'administration de l'Hôpital communautaire de Cornwall

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Hôpital communautaire de Cornwall, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, les états des résultats, l'évolution (insuffisance) des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Hôpital communautaire de Cornwall au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution (insuffisance) des actifs nets, de ses flux de trésorerie et des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 4 juin 2015

Kingston (Canada)

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État de la situation financière

Au 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	3 890 448 \$	6 041 185 \$
Débiteurs (note 3)	8 510 726	6 061 878
Stocks	1 200 317	1 295 262
Frais payés d'avance	1 072 279	1 122 511
	<u>14 673 770</u>	<u>14 520 836</u>
Encaisse soumise à restrictions (note 4)	209 010	8 524 575
Immobilisations (note 5(a))	138 559 145	133 247 888
	<u>153 441 925 \$</u>	<u>156 293 299 \$</u>
Passif, apports reportés et actifs nets (insuffisance)		
Passif à court terme		
Endettement bancaire (note 2)	5 000 000 \$	– \$
Créditeurs et charges à payer (note 6)	16 472 982	23 612 459
Produits reportés	843 426	118 864
Avantages sociaux futurs (note 7)	472 451	431 066
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 8)	51 235	428 788
	<u>22 840 094</u>	<u>24 591 177</u>
Avantages sociaux futurs (note 7)	5 089 990	4 908 156
Autres charges à payer à long terme	–	293 211
Dette à long terme (note 8)	–	51 668
Apports reportés (note 9)	125 676 891	126 283 741
	<u>153 606 975</u>	<u>156 127 953</u>
Actifs nets (insuffisance)		
Investis en immobilisations (note 10)	14 506 985	14 799 256
Affectés au fonds de dotation (note 11)	209 010	209 010
Non affectés	(14 881 045)	(14 842 920)
	<u>(165 050)</u>	<u>165 346</u>
Engagements et éventualités (note 12)		
	<u>153 441 925 \$</u>	<u>156 293 299 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

 directeur

 directeur

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Produits		
Soins aux patients		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	81 223 847 \$	79 938 722 \$
Autres	17 016 456	19 401 735
Recouvrement		
Suppléments aux chambres	787 050	931 478
Autres	5 728 644	6 282 610
Revenu de placement	2 715	3 304
Gain sur cession d'immobilisations	–	121 789
Amortissement des apports reportés	2 669 085	2 391 226
Autres programmes		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	6 766 860	6 800 024
Ministère des Services sociaux et communautaires	2 659 022	2 559 928
	116 853 679	118 430 816
Charges		
Salaires	50 592 031	49 867 343
Avantages sociaux des employés	15 105 351	15 512 830
Rémunération du personnel médical	11 157 595	14 064 752
Fournitures médicales et chirurgicales	5 849 760	5 824 706
Médicaments et gaz	1 997 069	2 075 194
Autres fournitures et charges	17 164 358	16 748 007
Bâtiments et terrains	615 708	616 805
Amortissement d'équipement	4 678 719	4 330 868
Intérêt sur la dette à long terme	4 588	14 348
Autres programmes:		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	6 766 860	6 800 024
Ministère des Services sociaux et communautaires	2 659 022	2 559 928
	116 591 061	118 414 805
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	262 618	16 011
Fonds de roulement (note 12d)	–	8 473 500
Intérêt sur la dette à long terme	(2 669)	(4 425)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	4 240 558	4 401 878
Amortissement des immobilisations	(4 830 903)	(5 013 923)
Perte sur cession d'immeubles	–	(82 159)
	(593 014)	(698 629)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(330 396)\$	7 790 882 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État de l'évolution des actifs nets (insuffisance)

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

	Investis en immobilisations	Fonds de dotation	Non affectés	2015 Total	2014 Total
Solde au début de l'exercice	14 799 256 \$	209 010 \$	(14 842 920)\$	165 346 \$	(7 625 536)\$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges (note 10)	(2 599 979)	–	2 269 583	(330 396)	7 790 882
Variation nette des investissements en immobilisations (note 10)	2 307 708	–	(2 307 708)	–	–
Solde à la fin de l'exercice	14 506 985 \$	209 010 \$	(14 881 045)\$	(165 050)\$	165 346 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(330 396) \$	7 790 882 \$
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement d'immobilisations	9 509 622	9 344 791
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(6 909 643)	(6 793 104)
Gain net sur cession d'immobilisations	–	(39 630)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 14)	(9 011 797)	5 145 050
Augmentation des avantages sociaux futurs	223 219	216 248
	(6 518 995)	15 664 237
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(14 820 880)	(17 799 050)
Produit de la cession d'immobilisations	–	121 789
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	6 302 794	13 477 018
	(8 518 086)	(4 200 243)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(429 221)	(443 544)
Produits de l'endettement bancaire	5 000 000	–
	4 570 779	(443 544)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(10 466 302)	11 020 450
Encaisse, au début de l'exercice	14 565 760	3 545 310
Encaisse, à la fin de l'exercice	4 099 458 \$	14 565 760 \$
Encaisse se présente comme suit :		
Encaisse	3 890 448 \$	6 041 185 \$
Encaisse soumise à restrictions	209 010	8 524 575
	4 099 458 \$	14 565 760 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

L'Hôpital communautaire de Cornwall/Cornwall Community Hospital (« l'Hôpital ») fut constitué en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario. L'activité principale de l'Hôpital consiste à fournir des services de soins de santé à Cornwall et à la région. Organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'Hôpital est exonéré de l'impôt sur le revenu à condition de respecter certains critères définis dans la Loi.

1. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

L'Hôpital applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, lesquels incluent les dons et les subventions gouvernementales.

En vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* et de ses règlements d'application, l'Hôpital est principalement financé par la province de l'Ontario selon les accords budgétaires établis par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées comme produits dans la période à laquelle elles se rattachent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin de la période sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie de la subvention s'applique à une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

Les apports non grevés d'affectations sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir à condition que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception soit raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations externes, autres que les fonds en fiducie, sont constatés comme produits lorsque les charges correspondantes sont engagées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode linéaire à un taux correspondant à celui de l'amortissement des immobilisations en question.

Les produits provenant du Régime d'assurance-santé de l'Ontario, des suppléments aux chambres et de services commercialisés sont constatés lorsque le service est rendu ou que la marchandise est vendue.

Les apports au fonds de dotation sont constatés comme augmentations directes de l'actif net de ce fonds.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Apports reçus sous forme de services

De nombreux bénévoles consacrent plusieurs heures de service chaque année pour aider l'Hôpital à s'acquitter des activités relatives à la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ils ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

c) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût moyen ou du coût de remplacement.

d) Immobilisations

Les immobilisations acquises, autres que l'équipement mineur, sont comptabilisées au coût. Les immobilisations acquises par contrat de location-acquisition sont d'abord comptabilisées à la valeur actualisée des paiements de location minimums futurs, puis amorties sur leur durée de vie estimative. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus aux activités de l'Hôpital, sa valeur comptable nette est amortie à sa valeur résiduelle. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire au cours de leur durée de vie utile à des taux qui varient entre 2 % et 20 % par année.

Les remplacements d'équipement mineur sont passés en charge dans l'exercice où le remplacement a lieu. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties avant l'achèvement du projet et le début de l'exploitation des installations.

Le coût des rénovations des bâtiments de l'Hôpital qui augmentent de façon importante leur durée de vie utile et leur capacité est comptabilisé dans le coût des immobilisations connexes. Le coût des rénovations visant à adapter les bâtiments de l'Hôpital pour faire face au changement des conditions de fonctionnement ou pour maintenir l'efficacité normale du fonctionnement est comptabilisé au fur et à mesure que la dépense est engagée.

L'équipement loué en fonction de modalités qui transfèrent la quasi-totalité des avantages et des risques de la propriété à l'Hôpital est comptabilisé sous forme de « contrat de location-acquisition » et donc comptabilisé comme si un bien avait été acheté et qu'un passif était pris en charge. Tout autre équipement en location est comptabilisé sous forme de contrat de location-exploitation.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Avantages sociaux futurs

L'Hôpital comptabilise ses obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations de retraite constituées et des avantages complémentaires de retraite est effectué selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels). La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la capitalisation remonte au 31 mars 2015, et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu le 31 mars 2018.

Dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlent des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou pertes actuariels nets cumulés sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime de retraite, la durée résiduelle moyenne d'activité est de 8,5 ans.

Le coût des services passés qui découle des modifications des régimes est constaté immédiatement dans l'exercice où la modification a été apportée.

L'Hôpital est membre du Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario, régime interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime, l'Hôpital a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations reportées, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application des principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées. Les cotisations au régime interentreprises à prestations déterminées sont passées en charge lorsqu'elles sont dues.

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les autres instruments financiers sont ultérieurement inscrits au coût ou au coût amorti, à moins que la direction n'ait décidé de les comptabiliser à la juste valeur. L'hôpital n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

La dette à long terme est comptabilisée au coût.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Principales conventions comptables (suite)

g) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'un examen périodique et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils figurent dans les états financiers de la période où ils sont apparents.

h) État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation est exclu du présent document, car nous n'avons comptabilisé aucun gain ou perte non réalisé important en date du 31 mars 2015.

2. Endettement bancaire

L'endettement bancaire est constitué des éléments suivants :

	2015	2014
Endettement bancaire	5 000 000 \$	– \$

L'Hôpital dispose d'une facilité de crédit non renouvelable de 12 000 000 \$ auprès de ses créanciers, dont un montant de néant \$ avait été utilisé au 31 mars 2015 (néant \$ en 2014). Cette marge de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel. L'Hôpital dispose également d'une facilité de crédit à vue renouvelable de 11 000 000 \$ auprès de ses prêteurs, dont un montant de 5 000 000 \$ avait été utilisé au 31 mars 2015 (2014 : néant \$). Cette marge de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel.

L'Hôpital possède aussi une marge de crédit renouvelable de 1 800 000 \$ dont la principale fonction consiste à financer l'acquisition par location de matériel important; cette marge n'avait pas été utilisée à la fin de l'exercice.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

3. Débiteurs

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants :

	2015	2014
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	4 582 743 \$	2 191 871 \$
Régime d'assurance-santé de l'Ontario	1 185 218	1 281 211
Autres	2 886 765	2 699 504
	8 654 726	6 172 586
Moins l'allocation pour les débiteurs douteux	144 000	110 708
	8 510 726 \$	6 061 878 \$

Les débiteurs du Ministère de la Santé et des Soins de longue durée se rapportent à la retenue de 5 % de la Direction des immobilisations aux fins du projet de restructuration.

4. Encaisse soumise à restrictions

L'encaisse soumise à restrictions est constituée des éléments suivants :

	2015	2014
Encaisse liée au fonds de dotation	209 010 \$	209 010 \$
Encaisse liée aux subventions et dons affectés	–	8 315 565
	209 010 \$	8 524 575 \$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

5. Immobilisations

a) Les immobilisations sont constituées des éléments suivants :

	Coût	Amortissement cumulé	2015 Valeur comptable nette	2014 Valeur comptable nette
Terrain	482 402 \$	– \$	482 402 \$	482 402 \$
Améliorations des terrains	584 536	538 992	45 544	17 999
Bâtiments	93 644 395	12 416 519	81 227 876	42 463 619
Équipement de service des bâtiments	40 801 632	5 193 766	35 607 866	39 495 859
Matériel et mobilier	49 201 295	32 577 400	16 623 895	18 548 709
Frais reportés	6 642 344	2 879 753	3 762 591	702 812
Immobilisations en cours	808 971	–	808 971	31 536 488
	192 165 575 \$	53 606 430 \$	138 559 145 \$	133 247 888 \$

Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations au 31 mars 2014 se chiffraient respectivement à 180 809 404 \$ et à 47 561 516 \$.

b) Réaménagement des immobilisations

En 2003, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a demandé à l'Hôpital de commencer à planifier le regroupement de tous les services de soins actifs à l'emplacement de l'avenue McConnell. L'Hôpital a embauché des architectes et des planificateurs des soins de santé pour aider à la planification de l'agrandissement et de la rénovation de l'emplacement de l'avenue McConnell. Le financement de ce projet se compose de subventions d'investissement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, d'apports municipaux et d'initiatives de collecte de fonds dans la communauté locale.

Le 12 décembre 2008, l'Hôpital a été autorisé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée à procéder au réaménagement de l'emplacement de l'avenue McConnell. Le coût d'investissement total est estimé à 113 000 000 \$, ce qui comprend un agrandissement de 95 000 pieds carrés, une superficie de 78 000 pieds carrés rénovée et dotée de nouvel équipement. Les travaux ont été achevés en grande partie en novembre 2014.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

6. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants :

	2015	2014
Traitements et salaires	4 816 139 \$	4 986 665 \$
Vacances et heures accumulées	1 533 788	1 808 983
Passif au titre de l'équité salariale	493 370	1 006 900
Retenues aux fins des projets de construction	1 480 368	8 285 225
Crédoiteurs charges à payer	8 149 317	7 524 686
	16 472 982 \$	23 612 459 \$

7. Avantages sociaux futurs

L'Hôpital offre à certains employés une assurance-vie ainsi qu'une assurance pour soins de santé et soins dentaires complémentaires. Une étude actuarielle indépendante des prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi a été entreprise. La dernière évaluation des avantages sociaux futurs a été effectuée le 31 mars 2015.

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour estimer l'obligation de l'Hôpital au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2015	2014
Taux d'actualisation	3,31 %	3,94 %
Taux de croissance des salaires	2,50 %	2,50 %
Inflation	2,00 %	2,00 %
Augmentation des prestations dentaires	2,50 %	2,50 %
Augmentation des prestations santé	4,00 %	4,00 %

La continuité de l'obligation de l'Hôpital au titre des prestations constituées se présente comme suit :

	2015	2014
Obligation au titre des prestations constituées, solde au début de l'exercice	5 107 783 \$	4 872 450 \$
Coût des services rendus au cours de la période	287 303	258 307
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	201 987	191 844
Prestations versées	(249 233)	(214 818)
Perte actuarielle	509 927	-
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	5 857 767 \$	5 107 783 \$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et du passif au titre des prestations constituées se présente comme suit :

	2015	2014
Obligation au titre des prestations constituées	5 857 767 \$	5 107 783 \$
Gains actuariels non amorties	(383 636)	143 129
Passif au titre des prestations constituées	5 474 131	5 250 912
Moins la tranche à court terme du passif au titre des prestations constituées	472 451	431 066
Tranche à long terme du passif au titre des avantages sociaux futurs	5 001 680	4 819 846
Ajouter : Employés avec droits acquis de l'ALREO	88 310	88 310
	5 089 990 \$	4 908 156 \$

8. Dette à long terme

	2015	2014
Prêt à terme à taux fixe portant intérêt au taux de 3,3 % payable en versements mensuels de 4 737 \$ (principal et intérêt), exigible le 11 janvier 2016	51 235 \$	51 223 \$
Prêt à terme à taux fixe portant intérêt au taux de 4,14 % payable en versements mensuels de 34 849 \$ (principal et intérêt), exigible le 4 février 2015	–	429 233
	51 235	480 456
Moins la tranche à court terme	51 235	428 788
	– \$	51 668 \$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

9. Apports reportés

Les apports de capital reportés afférents aux immobilisations comprennent la fraction inutilisée et non amortie des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports de capital est comptabilisé en produit dans l'état des résultats.

	2015	2014
Solde, au début de l'exercice	126 283 741 \$	119 599 827 \$
Dons et subventions supplémentaires reçus	6 245 584	13 314 038
Intérêt gagné sur les apports inutilisés	57 209	162 980
Moins montants amortis par imputation aux produits de l'exercice	(6 909 643)	(6 793 104)
Solde, à la fin de l'exercice	125 676 891 \$	126 283 741 \$

Le solde des apports de capital reportés comprend ce qui suit :

	2015	2014
Apports de capital non amortis utilisés pour l'acquisition d'actifs	124 000 925 \$	117 968 176 \$
Apports inutilisés	1 675 966	8 315 565
	125 676 891 \$	126 283 741 \$

10. Investissements en immobilisations

a) Les investissements en immobilisations sont comptabilisés de la façon suivante :

	2015	2014
Immobilisations	138 559 145 \$	133 247 888 \$
Sommes financées par Apports reportés afférents aux immobilisations	(124 000 925)	(117 968 176)
Dette à long terme	(51 235)	(480 456)
Solde à la fin de l'exercice	14 506 985 \$	14 799 256 \$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

10. Investissements en immobilisations (suite)

b) La variation des soldes des fonds d'immobilisations est comptabilisée de la façon suivante :

	2015	2014
Insuffisance des produits sur les charges		
Amortissement des apports reportés	6 909 643 \$	6 793 104 \$
Amortissement des immobilisations	(9 509 622)	(9 344 791)
Gain sur cession d'immobilisations	–	39 630
	(2 599 979)\$	(2 512 057)\$
	2015	2014
Variation nette des investissements en immobilisations		
Achat d'immobilisations	14 820 880 \$	17 799 050 \$
Sommes financées par apports reportés	(12 942 393)	(16 019 144)
Remboursement de la dette à long terme	429 221	443 544
Produit de la cession d'immobilisations	–	(121 789)
	2 307 708 \$	2 101 661 \$

11. Restrictions sur les soldes des fonds

L'actif net du fonds de dotation fait l'objet de restrictions d'origine externe selon lesquelles l'Hôpital doit conserver l'intégralité du capital. L'Hôpital a utilisé un revenu de placement sur l'actif de 2 715 \$ pour couvrir des dépenses qu'il avait engagées.

12. Engagements et éventualités

a) La nature des activités de l'Hôpital fait en sorte qu'il y a généralement des réclamations judiciaires en cours ou possibles à tout moment. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2015, la direction estime que l'Hôpital a une défense valable et une couverture d'assurance adéquate. Advenant qu'une réclamation serait accueillie, la direction ne croit pas que de telles réclamations auraient une incidence importante sur la situation financière de l'Hôpital.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

12. Engagements et éventualités (suite)

- b) Le 1^{er} juillet 1987, un groupe d'organismes de santé (les « souscripteurs ») a créé le Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le « HIROC »). Le HIROC est enregistré à titre d'assurance mutualité en vertu de la *Loi sur les assurances* de l'Ontario, laquelle autorise des personnes à échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. Le HIROC facilite la fourniture d'une couverture d'assurance-responsabilité aux organismes de santé de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve et Labrador. Les souscripteurs versent une prime annuelle qui est fixée par calcul actuariel. Ces primes font l'objet d'une évaluation dans le cas de pertes supérieures à la prime que le groupe de souscripteurs pourrait connaître, le cas échéant, pour les années où ils sont souscripteurs. Aucune évaluation de la sorte n'avait été effectuée en date du 31 mars 2015.

Depuis sa création en 1987, le HIROC a accumulé un excédent non affecté représentant le total des primes versées par tous les souscripteurs, plus le revenu de placement, moins l'obligation au titre des réserves pour réclamations, les charges et les frais de fonctionnement. Chaque souscripteur dont les primes versées plus le revenu de placement excèdent leur obligation envers l'attribution des réserves pour réclamations, les charges et les frais de fonctionnement, pourrait être fondé à recevoir la répartition de leur part de l'excédent non affecté au moment où une telle répartition sera annoncée par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution de la sorte n'avait été annoncée par le HIROC en date du 31 mars 2015.

- c) L'Hôpital loue des installations aux fins de divers programmes communautaires. Les paiements de location minimaux annuels en vertu des contrats de location-exploitation actuels pour les exercices se terminant le 31 mars se présentent comme suit :

2016	356 000 \$
------	------------

- d) Fonds de roulement

L'Hôpital s'est vu accorder une aide ponctuelle pouvant atteindre 25 420 500 \$, qui lui sera versée par tranche annuelle de 8 473 500 \$, à commencer en 2012 cette aide a pour but de remédier au déficit du fonds du roulement de l'Hôpital. Pour pouvoir conserver les fonds, l'Hôpital doit prévoir un équilibre budgétaire, et elle doit aussi chercher à ramener le déficit à zéro d'ici au 31 mars 2023.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

12. Engagements et éventualités (suite)

e) Marché avec Cerner (Projet « FHIT »)

L'Hôpital a conclu un marché avec Cerner en septembre 2014 en vue de mettre en œuvre un dossier de santé électronique (DSE) dans les 18 prochains mois. La valeur totale du marché est de 10,88 M\$ pour l'obtention des licences et la mise en œuvre du projet. Une fois la phase de la mise en œuvre achevée, les coûts annuels d'exploitation pour l'hébergement à distance, la gestion des demandes et l'entretien se chiffreront à 1,366 M\$.

13. Charges de retraite

Presque tous les employés de l'Hôpital participent au régime de retraite Healthcare of Ontario Pension Plan (le « régime »). Il s'agit d'un régime interentreprises à prestations déterminées auquel peuvent participer tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Le montant des cotisations versées au régime au cours de l'exercice par l'Hôpital au nom des employés s'élevait à 4 544 685 \$ (4 428 488 \$ en 2014) et il figure à l'état des résultats.

La charge de retraite repose sur les estimations les plus probables de la direction du régime, faites en collaboration avec ses actuaires, du montant nécessaire pour donner un niveau d'assurance élevé que les avantages sociaux futurs pourront être entièrement financés par le fonds de retraite, comme le prévoit le régime. L'objectif est de s'assurer que les cotisations que l'employeur verse au régime continuent de correspondre à un pourcentage stable des cotisations versées par les employés.

L'écart entre les prévisions actuarielles des réserves et les résultats techniques peut être important. Tout écart doit habituellement être capitalisé par les participants du régime. Le rapport annuel de 2013 indique que le régime est pleinement capitalisé à 114 %.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

14. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation

	2015	2014
Diminution (augmentation) de l'actif à court terme		
Débiteurs	(2 448 848)\$	705 164 \$
Stocks	94 945	158 807
Frais payés d'avance	50 232	(622 251)
Augmentation (diminution) du passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	(7 432 688)	5 242 162
Produits reportés	724 562	(338 832)
Variation nette hors caisse du fonds de roulement	(9 011 797)\$	5 145 050 \$

15. Entités apparentées

a) Fondation de l'Hôpital communautaire de Cornwall

L'Hôpital a un intérêt financier dans la Fondation de l'Hôpital communautaire de Cornwall (la « Fondation »), mais n'exerce aucun contrôle sur celle-ci.

La Fondation est constituée en personne morale en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son mandat consiste à amasser des fonds pour financer les programmes de l'Hôpital, l'achat d'équipement médical et l'agrandissement et la rénovation de l'édifice, afin d'améliorer la qualité des soins de santé prodigués à la communauté.

Les actifs nets et le résultat des activités de la Fondation ne sont pas inclus dans les états de l'Hôpital.

Les opérations entre personnes morales apparentées qui ne sont pas présentées séparément dans les états financiers comprennent la somme de 680 000 \$ (2 735 179 \$ en 2014) que la Fondation a versée à l'Hôpital. Cette somme est comptabilisée comme apport reporté et servira à l'achat prévu d'équipement pour l'Hôpital.

b) Auxiliaires de l'Hôpital communautaire de Cornwall

Les actifs nets et le résultat des activités des Auxiliaires ne sont pas inclus dans les états financiers de l'Hôpital.

L'Hôpital a un intérêt financier dans les Auxiliaires de l'Hôpital communautaire de Cornwall du fait qu'il maintient des ressources que les Auxiliaires utilisent pour produire des revenus.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

15. Entités apparentées (suite)

c) Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario

L'Hôpital a un intérêt financier dans l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (« ALREO »), mais n'exerce aucun contrôle sur celle-ci. Les actifs nets et le résultat des activités de l'ALREO ne sont pas inclus dans les états financiers de l'Hôpital. Des services au montant de 5 627 726 \$ (5 235 438 \$ en 2014) ont été achetés auprès de l'ALREO et sont inclus dans les autres fournitures et charges de l'état des résultats. Les dépenses engagées par l'Hôpital en salaires et en fournitures, dont le montant s'élève à 404 594 \$ (1 339 389 \$ en 2014), découlant des essais en laboratoire sont entièrement recouvrables auprès de l'ALREO; une partie de ce montant à hauteur de 20 988 \$ (105 652 \$ en 2014) est incluse dans les débiteurs au 31 mars 2015.

16. Risques financiers et concentration du risque de crédit

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Hôpital est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs et à la trésorerie.

L'Hôpital évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. L'exposition maximale au risque de crédit de l'Hôpital au 31 mars 2015 s'élève à la valeur comptable de ces actifs.

La valeur comptable des débiteurs est comptabilisée dans la provision pour créances douteuses. Les pertes de valeur connexes, s'il y a lieu, sont constatées dans l'état des résultats. Les recouvrements subséquents aux pertes de valeur de débiteurs sont crédités dans l'état des résultats. Le solde de la provision pour créances douteuses s'élève à 144 001 \$ au 31 mars 2015 (110 709 \$ en 2014).

Au 31 mars 2015, une somme de 96 748 \$ (210 257 \$ en 2014) des débiteurs de clients est en souffrance sans pour autant être considérée douteuse.

Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2014.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'hôpital ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'hôpital gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. Il prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

16. Risques financiers et concentration du risque de crédit (suite)

b) Risque de liquidité (suite)

Les créiteurs et charges à payer sont généralement remboursables dans les 60 jours suivant la date de réception de la facture.

Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2014.

c) Risque de marché

Le risque de marché se définit comme étant le risque que des variations des prix du marché, notamment les taux de change et les taux d'intérêt, puissent affecter les revenus de l'Hôpital ou la juste valeur de ses instruments financiers. La gestion du risque de marché a pour but de contrôler l'exposition à ce risque afin qu'elle se situe à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement du capital investi.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque d'intérêt désigne le risque lié à la fluctuation de la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les actifs et passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent l'Hôpital à un risque de taux d'intérêt de flux de trésorerie. L'Hôpital s'expose à ce risque au titre de ses obligations non garanties à payer qui sont porteuses d'intérêt.

Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2014.

17. Programme d'éducation en matière de diabète

Le produit Soins aux patients – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée comprend un montant de 372 838 \$ (372 837 \$ en 2014) consacré au financement du programme d'éducation en matière de diabète, qui était auparavant comptabilisé dans le produit Autres programmes – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les dépenses engagées pour ce programme ont totalisé 392 845 \$ (392 765 \$ en 2014), y compris des montants de 376 592 \$ (373 423 \$ en 2014) en salaires et de 16 253 \$ (19 342 \$ en 2014) en fournitures et articles divers. Le déficit de programme de 20 007 \$ (19 928 \$ en 2014) a été comblé à même le financement de base de l'Hôpital.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

18. Changement apporté aux conventions comptables

Depuis le 1^{er} avril 2014, l'Hôpital a adopté la norme SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité pour le secteur public. En vertu de cette norme, le terme « site contaminé » s'entend de la contamination de l'air, du sol, de l'eau ou des sédiments en raison de la présence d'éléments chimiques, organiques ou radioactifs ou d'organismes vivants en quantité supérieure aux normes environnementales. Aucun rajustement n'a été apporté en conséquence de l'adoption de cette norme.